

Objet: EP / ECONOMIE D ENERGIES BOURG ET VILLAGES - 2022\_042

**Séance du mercredi 19 octobre 2022**

Membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 11/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

**Représentés:** Christelle CHAUVET

**Absents:** Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 3600 €.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acception par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord des dispositions techniques et financières du projet,

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 21/10/2022  
et publication ou notification du 24/10/2022

Le Maire,  
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,  
S. Gaillard

RF PREFECTURE D'AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-21 1501754-20221019-2022_042-DE